

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/04-2024

-oOo-

SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 26 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE : 26 MARS 2024

-oOo-

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2023 – BUDGET VILLE D’ESBLY
Rapporteuse : Madame Alexandra HUMBERT

L’an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN (arrivée à 19h40), M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------------|
| - Mme Cécile DESAINTPAUL | à | M. Fabien REYNARD |
| - M. Michel GAMBOTTI | à | M. Antoine BOHAN |

ABSENTS : M. Slimane ZAOUÏ, Mme Estelle LAROYE et M. Julien GENTY.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame l'adjointe au maire déléguée aux finances et à l'administration générale rappelle que le vote du compte administratif (CA) ne peut intervenir qu'après l'approbation du compte de gestion présenté par le comptable public de la Ville.

Conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est possible d'anticiper la reprise des résultats de l'exercice précédent dans le budget :

- ↳ cette reprise anticipée ne peut avoir lieu qu'après la clôture des comptes de l'exercice et avant la date limite du budget primitif (BP),
- ↳ elle doit être effectuée en une seule fois et en totalité, incluant le résultat des deux sections, les restes à réaliser (RAR) et la prévision d'affectation. La décision finale ne pourra être prise qu'après approbation du compte de gestion du comptable et adoption du compte administratif 2023.

Par suite de l'examen des détails présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, PAR 18 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (Mme Véronique GERMANN, M. Jean-Jacques REGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN et M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Luc DUPIEUX) ;

• **CONSTATE :**

↳ un excédent de clôture prévisionnel de fonctionnement de	2 592 841,87 €
↳ un excédent de clôture prévisionnel d'investissement de	1 081 834,21 €
↳ Solde des restes à réaliser 2023	-330 647,72 €
↳ Capacité de financement de la section d'investissement	751 186,49 €

• **DÉCIDE D'AFFECTER** provisoirement l'excédent de fonctionnement au budget 2024 :

- **1 792 841,87 €** à la section de fonctionnement, en résultat antérieur reporté (002),
- **800 000,00 €** à la section d'investissement, en excédent capitalisé (1068).

• **PRÉCISE** que l'affectation définitive sera approuvée après adoption du compte administratif 2023 et pourra donner lieu à une décision budgétaire modificative, si nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,


David CHARPENTIER,



Le Maire,


Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 9 AVR. 2024**

de sa publication et/ou affichage le : **- 9 AVR. 2024**